

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

## I/ Dossiers et Projets 2019 :

Programme d'investissements :

- bâtiment 2 000 €
- voirie 37 200 €
- assainissement 3 000 €
- matériel et outillage : 4 000 €
- informatique : 1 000 €

Le nouvel ouvrier communal, s'est vu confier de nombreuses tâches. La saison de tonte débute bientôt.

Travaux à prévoir :

récurrents : nettoyage bord de route + lagune + cimetière + ruisseau et aire de loisirs

Pontuels : éolienne – monument aux morts – abris bus – poteaux incendie – vidange bac du cimetière – bancs – couverture Grande Fontaine.

## **II/ Présentation des budgets :**

Le conseil municipal prend connaissance des budgets 2019. Les principales lignes de recettes et dépenses sont détaillées et commentées.

### BUDGET SYLVICULTURE

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	134546,36	59750
Résultat reporté		74796,36
Investissement	32500	45026,05
Restes à réaliser	2500	
Solde exécution reporté	10026,05	
TOTAL BUDGET	179572,41	179572,41

A retenir : vente de bois prévues conformément à l'aménagement forestier : 55 000 €

Frais de gardiennage : 9 300 € - Travaux forestiers : 31 000 €

Excédent : 74 796.36 €

### BUDGET COMMUNAL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	329915,49	259358,36
Résultat reporté		70557,13
Investissement	317840	422653,38
Solde exécution reporté	104813,38	
TOTAL BUDGET	752568,87	752568,87

A retenir : Emploi aidé – recettes de fonctionnement identiques à l'année précédente –SIED70  
à payer : 101 011 €- recettes à recevoir : 44 000 € (DETR - TEPCV-AD)  
Excédent 70 557.13 €

### **III/ Vote des taux 2019 :**

Le Conseil municipal porte une attention particulière aux aides en liaison avec l'effort fiscal. Il a le souci également d'une fiscalité à la portée de tous. Les dépenses d'entretien, en particulier la voirie, restent néanmoins très onéreuses.

L'équipe Municipale propose une hausse de 1% du produit attendu.

Les subventions aux associations sont reconduites dans les mêmes conditions qu'en 2018.

### **IV/ Redevance d'assainissement 2019:**

- Une augmentation de 1 centime d'euros du m<sup>3</sup> est décidée. Cela correspond à un coût moyen de 1,12 € le m<sup>3</sup>.

### **V/ Forêts :**

L'employé communal a réalisé courant février 2019 l'entretien des lignes de limite de parcelles ainsi que la remise en peinture.

Les bucherons du dimanche ont quasiment fini leurs lots : le travail s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Le bucheron de la commune doit sortir 120 stères parcelle n°10 et parcelle n°5 pour les habitants inscrits pour un lot de bois façonné.

Du bois fabriqué, encore en forêt, devra être rapatrié à proximité de la mairie.

Une journée d'entretien de la forêt communale est prévue par les chasseurs, sur les indications de l'agent ONF .

Le Conseil Municipal décide de voter une délibération contre le projet de l'Etat visant à faire encaisser les ventes de bois directement par l'ONF, d'y prélever les frais d'entretien avant renvoi au budget des communes.

## **V/ QUESTIONS DIVERSES :**

Un jeune couple souhaitant bâtir sur Villers est intéressé par une parcelle appartenant à la commune en haut de la rue de Bois d'Ard. Une construction à cet endroit nécessite une prolongation des réseaux, pour une valeur d'environ 35 000 €.

D'autres parcelles pourraient être disponibles à la vente dans le secteur, moyennant une entente entre propriétaires. Au total, ce sont sans doute 5 terrains qui pourraient devenir constructibles.

Le maire propose une nouvelle rencontre avec ces différents propriétaires le samedi 27 avril pour finaliser leur accord.

Calendrier des réunions futures :

Conseil Municipal : 17 mai – 12 juillet- 20 septembre- 25 octobre

Compte rendu de l'aménagement foncier au Conseil Municipal : 13 mai à 10h00.

Elections Européennes : 26 mai

Un abonnement au magazine « La Vie Communale » permettra de disposer d'une information et veille juridique permanente en ligne.

Point sur les dernières réunions de la CCTV, du Syctom de Val de Saône, des derniers Conseils d'école aux Courlis, du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'eau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.